

luminaires. La charge du vestiaire et des meubles concernait un autre frère. Le Portier recevait les hôtes et inspectait les cloîtres extérieurs. Le Cellerier (*cellarius*) veillait aux provisions de bouche, aux greniers, au bétail, et le bétail se composait de bœufs, de juments, de brebis, de porcs, d'oiseaux de basse-cour; les bergers, les pêcheurs, les cordonniers ressortaient aussi du Cellerier. Le service de la table concernait le Semainier (*hebdomadarius*). Le Jardinier (*hortulanus*) avait l'intendance des légumes, des plantes potagères et des ruches d'abeilles. C'étaient des séculiers qui faisaient moudre le blé que les moines employaient à leur pain, des séculiers aussi qui pétrissaient le pain des hôtes ou des malades. Il y avait encore un moine préposé à la garde des ferrements et des outils pour les distribuer en temps et lieu.

Les jeunes enfants que l'on soumettait au monastère étaient nourris par les soins d'un Religieux dont l'âge et la vertu inspiraient toute confiance. On les formait, non-seulement aux lettres, mais encore à la discipline évangélique (1). Le monastère possédait une bibliothèque où se trouvaient les livres profanes aussi bien que les livres sacrés; mais les Religieux ne devaient pas lire les écrits de Gentils ou des hérétiques (2), et chacun, dès le matin, demandait un livre au bibliothécaire, à qui, le soir, il venait le rendre. Celui qui négligeait d'en demander un à l'heure marquée, n'en recevait pas du tout.

Un Religieux entreprenait-il quelque voyage, ou se rendait-il dans quelqu'autre monastère? on se réunissait à l'église, et il recevait la bénédiction; c'était la même chose au retour. Emouvante cérémonie, qui plaçait ainsi un frère sous l'œil de Dieu, et qui, après l'avoir suivi d'une inquiète pensée,

(1) *Ibid.*, cap. 20.

(2) *Ibid.*, cap. 8.